

## Séance du 25 mai 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mille vingt, le 25 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Céline DOS SANTOS, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal

Convocation du 19/05/2020 - Affichage le 19/05/2020

Présents : Mesdames et Messieurs :, BAS Betty, Bas David, BAURIN Céline, CARRÉ Martial, DOS SANTOS Céline, DOS SANTOS Serge, FORTIN Hervé, FORTIN Christine, GOSSART Fabien, KLEIN Benoît, SOYEUX Samuel.

Secrétaire de séance : Céline BAURAIN

### **ÉLECTION DU MAIRE**

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Mme Céline DOS SANTOS, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal du conseil et a dénombré ONZE conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

*Constitution du bureau :*

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : M Fabien GOSSART et M. Hervé FORTIN

*Déroulement du premier tour de scrutin :*

*Mme Betty BAS se porte candidat à l'élection du Maire*

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Aucun bulletins et enveloppes ont été déclarés nuls par le bureau.

*Résultats du premier tour de scrutin :*

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 6

Mme Betty BAS obtient 11 (ONZE) suffrages.

↳ **Mme Betty BAS est proclamée Maire à la majorité absolue au premier tour de scrutin et immédiatement installée.**

**Madame le maire donne lecture de la Charte de l'élu et distribue les documents afférents**

### **DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de MISSY-LES-PIERREPONT. étant de 11 membres, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 3 (trois).

Vu la proposition de Madame le maire de créer 2 (deux) postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **DÉCIDE** de créer 2 (deux) postes d'adjoints au maire.

✓ **CHARGE** Madame le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 2 deux adjoints au maire.

## **ÉLECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Mme Betty BAS, élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire et qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Déroulement du premier tour de scrutin :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 6

Après avoir constaté le déroulement légal des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote,

- M. Samuel SOYEUX obtient 11 (ONZE) suffrages.

↳ **M. Samuel SOYEUX est proclamé PREMIER ADJOINT à la majorité absolue au premier tour de scrutin et immédiatement installé.**

### **ÉLECTION DU 2ème ADJOINT :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 6

Après avoir constaté le déroulement légal des opérations de vote, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote,

- M. Benoît KLEIN obtient 11 (ONZE) suffrages.

↳ **M. Benoît KLEIN est proclamé DEUXIÈME ADJOINT à la majorité absolue au premier tour de scrutin et immédiatement installé**

## **SIGNATURES DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUITE AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite aux élections du Maire et des deux adjoints en date du 25 mai 2020,

### **Signature du Maire :**

Madame Betty BAS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin et a été proclamée Maire et immédiatement installée.

Signature :



**Signature du 1<sup>er</sup> Adjoint :**

M. Samuel SOYEUX ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et immédiatement installé.

Signature :



**Signature du 2<sup>ème</sup> Adjoint :**

M. Benoît KLEIN ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin et a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

Signature



***QUESTIONS DIVERSES :***

Les sujets à l'ordre du jour de la prochaine séance sont évoqués et notamment la prévision des indemnités du maire et des adjoints. Monsieur Benoît KLEIN remet au maire un courrier portant sur sa renonciation de l'intégralité de ses indemnités de second adjoint.

Madame le maire demande aux conseillers de réfléchir aux choix de leur implication dans les commissions communales qui seront créées.

Mme FOURNEL donne des explications sur la gestion d'un budget communal et détaille les fonctions et les responsabilités des membres d'un Conseil municipal.

Pus aucune question n'étant à l'ordre, la séance est levée à 20h50.